

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Etaients présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration Claudine BENOIT, Angela LAVIE a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Céline GROSZY a donné procuration à Frédérique CAZALET, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Marc MATHIEU

Date de convocation des élus : 23 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 23 novembre 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 7

Nombre de votants : 21

DELIBERATION N°2023 - 91. DM AEU N°3

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le conseil municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours. Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Section de Fonctionnement

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENS E	RECETT E	OBSERVATIONS
012/6411	Salaires, appointements...	+2 500		Ajustement de crédits
011/611	Fournitures non stockables	-10 000		Ajustement de crédits
66/66111	Intérêts réglés à l'échéance	-3 000		Ajustement de crédits
042/675	Valeur comptable des immob. Cédés	2 900		Ajustement de crédits
77/775	Produits cessions éléments d'actif		2 900	Ajustement de crédits
023/023	Virement à la section d'investissement	10 500		
	TOTAL	2 900	2 900	

Section d'Investissement

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE	OBSERVATIONS
021/021	Virement de la section d'exploitation		10 500	Ajustement de crédits
20/2031	Frais d'étude	10 500		
16/1641	Emprunts en cours		-2 900	Ajustement de crédits
040/2182	Matériel de transport		+2 900	Ajustement de crédits
	TOTAL	10 500	10 500	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n° 3 au budget annexe de l'assainissement conformément aux indications portées dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Marc MATHIEU



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **30 NOV. 2023**
et l'affichage le : **01 DEC. 2023**

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture

030-213002272-20231129-20231129-202391-DE

Reçu le 30/11/2023